

Décision

Générale

colonial

Décision n° 255 décision n. 255 du 24 Mars 1943.

n° 255

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 mars 1943

Numéro JO

n° 7 du 01/04/1943

Date du numéro

1 avril 1943

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Les miliciens dont les noms suivent sont libérés du service actif pour compter du 1er Mars 1943. FIN DE CONTRAT 702 HUSSEIN ABDALLAH Pour compter du 1er Avril 1943. RAISON DE SANTE 1099 Ali Hammaddu) 1119 Ali Kamil Inaptitude à l'emploi. 1198 Isse Kahin.

Art. 2

— Ces Miliciens qui n'ont pas atteint quinze ans de service ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Art 3

Le Lieutenant Commandant le Dépôt de la Milice indigène est chargé de exécution de la présente Décision qui sera enregistrée.